

Saint Carné

Le Magazine



Actualités

Vie locale et manifestations

Informations communales et associatives

bulletin communal hiver 2022

Mot du Maire

A photograph of the Mayor, a middle-aged man with glasses, wearing a dark jacket and a grey scarf, standing in a grassy field with trees in the background. The text is overlaid on the right side of the image.

"Ensemble, évitons les gros nuages qui s'amoncellent et essayons de faire pour le mieux dans un esprit constructif."

Après deux années compliquées suite à la Covid 19, cet été nous avons connu une période très sèche qui a généré son lot de restrictions sur l'eau potable. Et maintenant, c'est au tour de l'électricité et du gaz de nous apporter des contraintes supplémentaires. En effet, on ne pourra malheureusement pas échapper au délestage à venir c'est à dire des coupures de courant ciblées sur des périodes de deux à trois heures. Si certaines personnes (pour raison médicale) sont dépendantes de l'électricité, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la mairie afin de prendre contact avec l'ARS et Enedis. A défaut le 112 sera accessible. Au-delà des gênes occasionnées, pensons à nos voisins Ukrainiens, qui vivent pour beaucoup d'entre eux sans électricité ni chauffage dans des conditions climatiques bien plus froides que dans notre région tempérée.

Cette guerre, aux portes de notre Europe, a des conséquences sur notre vie ; le prix de l'essence, de l'énergie (électricité, gaz...), des matériaux, des produits manufacturés et donc cette inflation que nous n'avons plus connue depuis les années 80. Il va falloir vivre avec et surtout adapter notre façon d'appréhender le monde qui nous entoure.

Le mot d'ordre qu'on nous assène sans cesse est « économisons ». Sur la commune, nous avons entendu ce message en baissant la durée de l'éclairage public. Nous avons aussi demandé des devis afin de mieux isoler nos bâtiments communaux comme le pavillon de direction ainsi que le logement de secours. Pour tous, c'est fini l'ivresse de la consommation à outrance d'une électricité peu chère, nous voilà au pied du mur. Désormais, nous devons adopter la « sobriété énergétique ».

Cependant, nous avons maintenu les illuminations de Noël (avec des ampoules LED qui vont engendrer une facture énergétique d'environ 70 euros) afin de maintenir l'esprit de fêtes de fin d'année, dans cette période un peu morose. Nous avons aussi décidé de maintenir la cérémonie des vœux contrairement à certaines municipalités.

Après deux années de Covid, je serai, avec le conseil municipal, très heureux de partager avec la population un moment privilégié. Je vous donne donc rendez-vous le samedi 7 janvier à partir de 19h00 à l'Espace Karnay.

Cette cérémonie sera l'occasion de retracer les nouvelles réalisations sur la commune ainsi que les perspectives pour cette année 2023 qui se profile.

Nous allons avec le conseil municipal être très occupé par la construction du nouveau restaurant scolaire. Les travaux démarreront en janvier après une réunion de travail avec les entreprises le 20 décembre. Une nouvelle structure de jeux sera installée près du plateau multi sports. Il s'agit d'une balançoire « nid d'oiseau ». Pour le reste rien n'est encore arrêté. Des projets existent ils dépendront de notre capacité financière à venir au moment de l'élaboration du budget communal en avril.

Enfin, je terminerai mon propos par une phrase de SENEQUE : « La vie, ce n'est pas d'attendre que les orages passent, c'est d'apprendre à danser sous la pluie ». Ensemble, évitons les gros nuages qui s'amoncellent et essayons de faire pour le mieux dans un esprit constructif.

Il me reste à vous souhaiter à tous et au nom du conseil municipal de bonnes et agréables fêtes de fin d'année, et que 2023 vous apporte le meilleur.

Toute l'équipe
municipale vous
souhaite de
bonnes fêtes !

Commission bulletin

DIRECTEUR DE PUBLICATION

- Ronan TRELLU

MISE EN PAGE

- Fabien ROUFFIGNAC

REGROUPEMENT D'INFORMATIONS

- Fabien ROUFFIGNAC

IMPRESSION

- L'imprimerie AUCLERC

COMITE DE REDACTION

- Nathalie GUERIN

- Jérôme RICARD

- Ronan TRELLU

- Fabien ROUFFIGNAC



Sommaire

SOMMAIRE

Page 4 (associations)

- Comité des fêtes
- MSAC

Page 5 (associations)

- AVD
- Club de l'amitié

Page 6 (associations)

- Bibliothèque
- Yoga
- FNACA

Page 7 (associations et actualités)

- ACNDSC
- Commerce
- Congrès des maires

Page 8 (événements)

- Maison fleuries
- Repas des aînés

Page 9 (événements)

- Inauguration équipements communaux
- Inauguration IME
- Cérémonie du 11 novembre

Page 10 (jeunesse)

- Mission argent de poche
- APE

Page 11 (infos locales)

- Prévention
- Contrat de territoire
- Restaurant scolaire

Page 12 (info locale)

- Urbanisme

Page 13 (infos locales)

- Urbanisme
- Etat civil

Page 14 à 23

- CR du 06/07/2022
- CR du 07/09/2022
- CR du 05/10/2022
- CR du 02/11/2022

Page 24

- Invitation aux vœux du maire

Comité de fêtes

Le comité des fêtes vient de tenir son assemblée générale, le vendredi 9 décembre. Si les organisations visibles ont brillé par leur absence en 2022, la situation économique de l'association est au beau fixe. La trésorerie disponible est d'un peu plus de 10500€ au 30 novembre 2022 grâce aux locations de bamums et tables. Pour information, la trésorerie s'élevait à un peu plus de 7000€ fin 2017 et depuis cette époque plus de 2400€ ont été investis en matériel.

Si l'effectif des bénévoles suivait la même évolution, ce serait le bonheur, mais la bouffée tourne avec 4 personnes. C'est bien trop juste pour organiser des manifestations. Certains parents auraient aimé, nous a-t-on rapporté, que soit organisée une animation pour Halloween. On n'a pas pu le faire, même si ce fut portant le cas dans un passé pas si lointain ; mais, si l'an prochain, ces mêmes parents (ou d'autres) sont prêts à l'organiser, le comité mettrait alors à leur disposition le matériel dont il dispose et qui leur serait nécessaire. Que les personnes intéressées n'hésitent pas à se faire connaître. On étudiera alors le champ des possibles même si le plus simple serait bien sûr que ces personnes rejoignent l'équipe.

C'est gratuit et sans beaucoup de contraintes.

Le comité des fêtes dispose de moyens financiers pour organiser. Si des moyens humains nous rejoignent on fera inmanquablement de belles choses.

Au printemps prochain, une nouvelle activité devrait être proposée. Il est encore un peu tôt pour l'évoquer mais cela pourrait se passer une soirée de la seconde quinzaine d'avril et ce devrait être passionnant. Affaire à suivre.

Par ailleurs, il y a deux ans, nous vous avons proposé une activité de self-défense, animée par René Cron. Il a fallu la suspendre pour raison de Covid. Avant de la proposer à nouveau, il nous a fallu vérifier que cela était toujours possible en raison de l'évolution de la réglementation. Nous savons maintenant que c'est autorisé, dès lors qu'il s'agit d'une activité purement bénévole même si notre animateur dispose des attestations de formation professionnelle relative à cette activité. Il ne s'agit pas d'apprendre le combat de rue mais d'acquérir quelques automatismes permettant d'esquiver une éventuelle agression.

Merci de nous contacter si vous êtes intéressés par cette proposition.

En attendant, l'équipe du comité des fêtes vous souhaite une bonne année 2023.

MSAC

M.S.A.C

« Le soleil n'est jamais si beau qu'un jour où l'on se met en route » Jean GIONO

L'année 2022 se termine, mais aura-t-elle été meilleure que les précédentes ?

A l'évidence OUI, cependant elle nous laissera un arrière-goût d'inachevé et de contraintes notamment au 1er trimestre.

Espérons voir enfin disparaître tout ce que, durant 2 années, nous avons subi mais en restant avec un optimisme mesuré et une nécessaire prudence.

Notre association confirme son dynamisme et son intérêt puisque nous comptons aujourd'hui 50 adhérents. Nos activités continuent de se dérouler au rythme de 3 sorties hebdomadaires et ce tout au long de l'année, avec une sortie extérieure chaque dernier vendredi du mois.

Une ambiance conviviale préside à nos rencontres où efforts, parfois entraide, et toujours bon esprit se conjuguent naturellement. Nos temps forts d'activités sur une journée de balade et de rencontres plus festives vont enfin pouvoir continuer d'être organisées.

Le 7 Octobre, nous avons organisé une balade d'une journée qui nous a permis de découvrir le site des 11 écluses à Hédé - Bazouges le matin et une promenade à Combourg autour du lac tranquille et la découverte de la ville l'après-midi.

Le 20 Novembre, dans le cadre de la semaine organisée pour « la sensibilisation du public contre les violences intrafamiliales », nous avons répondu présents pour préparer et accompagner des marcheurs avec 2 parcours de 5 et 10 km repérés sur la commune de Saint Camé.

L'assemblée générale annuelle de Septembre a reconduit le bureau et permis de d'ébaucher un avant programme des activités 2022/2023.

Le temps des fêtes de fin d'année est venu pour tous, aussi, l'ensemble des adhérents adressent aux carnéens leurs souhaits les plus chaleureux pour ces moments de partage et leur présentent leurs meilleurs vœux pour 2023.

Le conseil d'administration de la M.S.A.C.



AVD SAINT CARNE

Nos sorties se sont déroulées mercredi et samedi matin avec un temps favorable et des adhérents assidus, le club est en pause hivernale.

l'Assemblée Générale aura lieu :
VENDREDI 17 FEVRIER 2023

la reprise des sorties se fera le SAMEDI 04 MARS 2023 rendez vous à 9 heures place de l'église pour les différents circuits,

Le programme des parcours sera remis lors de L' Assemblée .

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année et meilleurs vœux pour 2023

le bureau



Club de l'amitié



CLUB DE L'AMITIE DE SAINT- CARNE

Les réunions mensuelles se déroulent toujours dans la bonne humeur Belle réussite pour le couscous 148 parts A titre honorifique Madame PORCHET a été nommée Présidente d'Honneur, une plante lui a été offerte Le 22 novembre direction NOUVOITOU * CABARET MOUS-TACHE' très beau spectacle 107 parts pour le repas du 3 décembre

Les convives ont pu profiter d'un petit spectacle des membres du bureau avec Claude François et ses Claudettes

Notre Assemblée Générale sera le 31 janvier 2023 avec renouvellement des cartes et Galette des Rois Bonne Fêtes de fin d'année à chacun d'entre vous et Meilleurs Voeux pour 2023



Bibliothèque Municipale

La bibliothèque a repris son fonctionnement normal après les deux années de perturbation liée à la pandémie Covid. Le renouvellement des livres est fréquent de par nos achats et notre abonnement à la Bibliothèque des Côtes d'Armor.

Une modification importante toutefois à signaler, depuis la rentrée nous n'avons plus la fréquentation des enfants le vendredi pendant les horaires scolaires.

Cependant tous les livres qui leur étaient destinés sont disponibles pendant les heures d'ouverture tout public. Les permanences sont tenues aux horaires rappelés dans le tableau ci-joint.

Nous remercions la municipalité pour les travaux de rénovation des ouvertures de la bibliothèque coté rue.

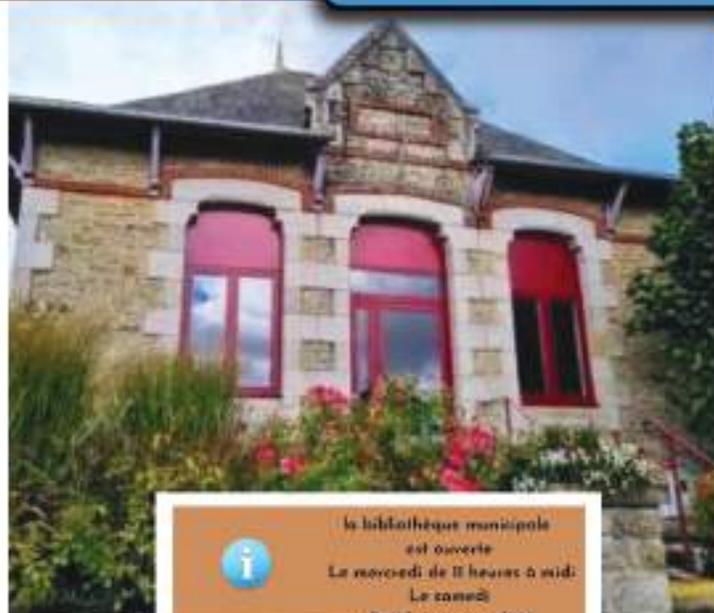
Tout prochainement vous pourrez découvrir, à l'instar de la salle polyvalente, la nouvelle enseigne.

Bonne lecture à tous.

Passez de bonnes fêtes de fin d'année.

Tous nos meilleurs vœux pour 2023.

Liliane SIMON



Yoga

Association Samana

Association Samana vous accueille tous les mardi. Trois cours de Yoga :

- 9h30 à 10h45
- 18h à 19h15
- 19h30 à 20h45

Venez nous rejoindre pour une séance de yoga !

La pratique du yoga apporte une meilleure connaissance de soi. Elle facilite une prise de conscience du corps par des exercices (asana) en douceur et la recherche de la souplesse par des étirements. Cette pratique est accompagnée d'exercices de respiration. Et grâce à une attention particulière, les blocages, les tensions sont libérées, amenant une détente profonde. Le yoga est accessible à tous.

Contact Association Samana : assosamana@gmail.com



Le Professeur : Gaëlle Briand, 06 48 43 95 51

FNACA

F.N.A.C.A.

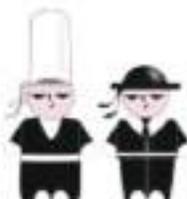
Projets pour 2023 suite à l'assemblée générale du 7 Décembre :

en 1er lieu, notre traditionnel banquet prévu le dimanche 19 Mars. Pour l'instant le lieu n'est pas fixé. Ce sera confirmé.

Vers Octobre ou Novembre, une potée. Le lieu et la date seront précisés plus tard.

Entre les deux, une sortie d'une journée est envisagée. Information complémentaire sera donnée en temps voulu. RV donc pour le 19 Mars, et en attendant, bonne fin d'année et meilleurs vœux à tous et toutes pour 2023.

ASSOCIATION CULTURE NATURE DECOUVERTE SAINT CARNE



L'année 2022 s'est terminée avec un repas entre adhérentes et adhérents pour les remercier qui sans eux l'association ne fonctionnerait pas (39 adhésions).

Suite à la réunion de l'assemblée générale :

Pour l'année 2023 plusieurs projets sont proposés.

Sortie à : Terra Botanica en car le 10 juin.

En covoiturage : le jardin de Brocéliande, musées du Rail et 39/45 et d'autres projets en cours.

Manifestation prévue : un vide grenier en mai
Pour des renseignements n'hésitez pas à contacter

Président : Patrice Dumas 06 76 01 67 82
Secrétaire Charlène Leplanquais 06 37 27 01 27
LE BUREAU

Commerce

Changement de propriétaire au BAR TABAC FDJ de la commune

Jérôme Bellebon
remplace
Laetitia Briand



Je suis natif de LE HINGLE. Depuis quelques temps je voulais prendre un commerce et la coïncidence à fait que Mme BRIAND souhaitait vendre son affaire.

La Réouverture est prévue le 10 Janvier 2023,

Vous y trouverez les mêmes services (Bar. Tabac, FDJ, LOTO, LOTO Sportif, dépôt de pain).

Ainsi que quelques nouveautés :

- Un coin dépannage « épicerie sèche »
- Retransmission des rencontres sportives
- Afin de partager un moment convivial, quelques jeux de société seront mis à disposition.

Nouveaux Horaires :

- ouverture en continu à partir de 7h du mardi au vendredi
- samedi et dimanche ouverture à 8h
- repos le dimanche après-midi et lundi

Jérôme et Agnès, vous souhaite une bonne année 2023.

Congrès des maires

Ronan TRELLU, maire de Saint Carné, accompagné par Nathalie GUERRIN, adjointe aux finances et aux affaires scolaires, Anne-Hélène CRESPEL et Typhène HEYDON, fonctionnaires territoriales, s'est rendu au 104ème Congrès des Maires.

Du 22 au 24 novembre, la délégation Carnéenne a pu assister à diverses conférences, notamment sur l'école, les marchés publics et les finances. A l'occasion du salon des maires qui se tenait en parallèle du congrès, la commune a pu bénéficier de tarifs intéressants et prendre des contacts en vue de l'achat du nouveau mobilier du restaurant scolaire.



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Jeudi 10 Novembre se déroulait la remise des prix du concours des Maisons Fleuries. Après un discours de Jean-Marc ROUXEL, Conseiller Délégué aux espaces verts, et la diffusion des photos des jardins, les lauréats ont obtenu un diplôme et des alstrœmères

Merci aux membres du jury de Quévert, à Jean-Marc ROUXEL et Liliane SIMON Adjointe.



Repas des aînés



LE REPAS DES AINES

Dimanche 23 octobre, les aînés se sont retrouvés pour fêter comme il se doit la 50e édition du repas annuel qui leur est consacré.

130 personnes étaient présentes à la salle Karnay et 60 repas ont été distribués au domicile des personnes ne pouvant se déplacer.

Ce repas a été animé par la chanteuse locale Ann-Laora.

Raymonde Vezie, Nicole Adam et Roger Harbonnier ont été mis à l'honneur, tout comme les doyens de la commune, Marie Brandily et Lucien Maillard.

Un beau moment de partage et de convivialité!



Inauguration des équipements communaux

Samedi 17 septembre, les derniers équipements communaux ont été inaugurés : les entrées de bourg, le parcours sportif du Bois du Tertre, le retable et la liaison douce.

Le Sous-Préfet Bernard MUSSET, la Conseillère Régionale Véronique MÉHEUST, le Conseiller Départemental Michel DAUGAN, les maires et élus des communes voisines étaient présents.



Un hommage a été rendu à M. Christian ROBERT, Conseiller Municipal Délégué, décédé brutalement. Un placis porte désormais son nom.

Un vin d'honneur a clôturé cette belle matinée.

Inauguration IME

Inauguration INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF

L'institut médico-éducatif de Dinan (Côtes-d'Armor) possède une antenne au sein de l'école de Saint-Carné, depuis plusieurs années. Un nouveau bâtiment, adapté aux besoins spécifiques des enfants accompagnés, a été inauguré vendredi 25 novembre.

Les enfants vont pouvoir s'épanouir dans cet endroit adapté et chaleureux.



11 novembre



En plus d'être le jour anniversaire de la signature de l'armistice de 1918 et de "commémoration de la victoire et de la paix", cette cérémonie rend hommage à tous les "morts pour la France" des conflits anciens ou actuels.



Mission argent de poche

Enora, Chloé, Mathys, Clément, Loane et Thibault ont œuvré en juillet dans le cadre du dispositif argent de poche sous la gouverne de Jean-Marc Rouxel, conseiller délégué aux espaces verts.

Au programme : nettoyage des trottoirs.
Un grand merci pour leur participation.



APE

APE

En cette année scolaire 2022-2023, deux nouvelles membres viennent renforcer l'équipe de l'APE, qui compte désormais quinze membres. Le bureau est composé de: Manon DESBOIS et Elodie LE ROUX, co-présidentes; Sophie PICHON et Julie VAUTIER, co-trésorières; Sandrine CORBEL et Gwenaëlle LE MOING, co-secrétaires. Comme chaque année, l'APE a offert son café de rentrée aux familles. Ce moment est particulièrement apprécié en ce premier jour d'école.

Nous avons organisé la deuxième édition de la soirée-jeu, le vendredi des vacances de Toussaint. Cette année encore, il était possible de manger des pizzas sur place ou bien à emporter. Cette manifestation est très sollicitée par les familles, car elle est l'occasion de se retrouver, mais aussi de faire connaissance avec les nouvelles familles de l'école. Nous avons également proposé des ventes de gâteaux BIJOU, de chocolats de Noël mais aussi de sapins.

Ces actions ont déjà permis de récolter plus de 1 500€ de bénéfices. Cet argent va permettre de financer les différentes sorties et projets proposés par les enseignants (cinéma, théâtre, châteaux, escrime, atelier contes, livres pour chaque classe, jeux pour la cour ...)

La fête de Noël s'est tenue le dimanche 11 décembre après 2 années d'arrêt. De nombreux lutins carnés y étaient présents. Comme chaque année, l'APE offre un spectacle aux enfants de l'école. Cette année, c'est Francesco il mercante, qui est venu enchanter les enfants avec ses instruments le jeudi 15 décembre.



A noter dans vos agendas:

Dimanche 5 février, après-midi Zumba, à partir de 5 ans.
Infos et réservations au 06 80 03 93 47
Samedi 11 mars, soirée dansante à l'espace Karnay
Dimanche 18 juin: Fête de l'école

Nom :
Tél :
Nombre de participants Adultes :x 4€=
Nombre de participants Enfants + 5 ans :x 2€=
Total :

Réservation recommandée au 06.80.03.93.47 ou à déposer en mairie.
Paiement sur place en espèces, CB ou chèque à l'ordre De l'APE de St-Carné



DIMANCHE 05 FÉVRIER

DE 15H A 17H

**SALLE POLYVALENTE
SAINT CARNÉ**

Tarif : 4€ adulte
2€ enfant (de 5 ans à 12 ans)
Gratuit pour les moins de 5 ans

Goûter offert aux enfants

Infos et réservations : 06.80.03.93.47



Prévention

Le mardi 29 novembre dernier, le Capitaine DUPLOUICH, commandant la brigade de Gendarmerie de DINAN, et la Gendarme BALLAY, correspondant sûreté de l'unité, ont animé une intervention à l'espace karnay de Saint-Carné sur le thème de la prévention des cambriolages et des escroqueries.

Au programme:

- comment protéger son habitation d'un cambriolage,
- les bonnes habitudes à avoir au quotidien pour s'en protéger,
- les différentes escroqueries auxquelles nous pouvons être confrontés,
- les signes qui doivent nous alerter.

La Gendarmerie des Côtes d'Armor vous rappelle que vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances, quel que soit le moment où vous partez.

Vous pouvez aussi solliciter une consultation sûreté de votre habitation ou de votre commerce auprès de votre brigade de Gendarmerie locale (c'est toujours gratuit)



Contrat de territoire

contrats de territoire

les photos présent lors de la séance de signature des contrats de territoire 3ème génération à la salle d'honneur, mairie de Lanvallay.



Restaurant scolaire

Restaurant scolaire

Le permis de construire pour le restaurant scolaire a été délivré le 03 novembre 2022.

Les entreprises pour les 14 lots de travaux ont été retenues lors du Conseil Municipal du 05 octobre 2022.

Une première réunion a eu lieu en mairie le 1er décembre avec l'ensemble des entreprises.

Une deuxième réunion a eu lieu le 20 décembre en mairie (photo ci-jointe) en présence des élus, de M. Raphaël COLAS, architecte, de M. Fabrice CLERAN, coordinateur OPC, de M. DELACOUR de l'entreprise PAILLARDON (Terrassement VRD) et de M. GOBIN de l'entreprise GOBIN (gros œuvre)

La date de démarrage des travaux a été fixée le 5 janvier 2023.

La fin des travaux est prévue pour le 4 décembre 2023.



Registre des dossiers ADS

280 - Saint-Carne		
Déclaration préalable		
08/12/2022		
N° de dossier	Adresse du terrain Objets des travaux	D. Décision D. Limite
DP 022 280 22 C0017	LE GRAND CROIX CHEMIN Clôture	05/08/2022
DP 022 280 22 C0018	5 RUE DES SOURCES REPLACEMENT A L IDENTIQUE DU MURET EXISTANT AVEC PAREMENT EN PIERRE	11/08/2022
DP 022 280 22 C0019	11 LES LOGES pergola	19/08/2022 26/08/2022
DP 022 280 22 C0020	21 LA TOUCHE portail	04/08/2022 26/08/2022
DP 022 280 22 C0021	5 LA VILLE ES GICQUIAUX clôture	12/08/2022 05/09/2022
DP 022 280 22 C0023	3 LA CROIX CHEMIN clôture	23/08/2022 05/09/2022
DP 022 280 22 C0022	11 HEUNAN clôture	12/08/2022 08/09/2022
DP 022 280 22 C0024	35 D LES LOGES Clôture	23/08/2022 12/09/2022
DP 022 280 22 C0025	COURTIL DU TERTRE portail	02/09/2022 22/09/2022
DP 022 280 22 C0026	16 RTE DU STADE clôture	02/09/2022 22/09/2022
DP 022 280 22 C0027	36 LOT LE DOMAINE DES FORGES clôture	14/11/2022 15/10/2022
DP 022 280 22 C0030	1 RTE DE L'AUCHERAIS transformation porte fenêtre bois en baie coulissante PVC avec volet	06/11/2022
DP 022 280 22 C0029	3 RUE DES SAULES carport	07/11/2022 10/11/2022
DP 022 280 22 C0028	44 LE BAS PONT ROUX abri de jardin	19/11/2022
DP 022 280 22 C0031	5290 ZONE ARTISANALE remplacement toiture	25/11/2022
DP 022 280 22 C0032	8 LA CROIX DU CHENE Clôture	29/11/2022 08/12/2022
DP 022 280 22 C0033	3 COUACAVRE clôture	16/12/2022
DP 022 280 22 C0034	5295 ZONE ARTISANALE clôture	02/01/2023

Permis d'aménager		
08/12/2022		
N° de dossier	Adresse du terrain	D. Décision
	Objets des travaux	D. Limite
PA 022 280 20 C0001 M01	Route de La Touche	
	Lotissement à vocation d'habitations individuelles.	28/10/2022
Permis de construire		
N° de dossier	Adresse du terrain	D. Décision
	Objets des travaux	D. Limite
PC 022 280 21 C0017 M01		01/08/2022
	Modification de la clôture	04/09/2022
PC 022 280 22 C0007	LE GRAND CLOS	19/09/2022
	Construction d'une maison individuelle	10/11/2022
PC 022 280 22 C0008	1 LE BAS PONT ROUX	30/08/2022
	Abris de jardin	01/10/2022
PC 022 280 22 C0009	LE GRAND CLOS	26/09/2022
	Construction d'une maison individuelle	09/11/2022
PC 022 280 22 C0010	CLOS DU DOUE	
	Construction d'une maison individuelle	16/11/2022
PC 022 280 22 C0011	LE GRAND CLOS	05/12/2022
	Construction d'une maison individuelle	07/01/2023
PC 022 280 22 C0012	LE GRAND CLOS	05/12/2022
	Construction d'une maison individuelle	07/01/2023
PC 022 280 22 C0013	Lot2 Lotissement "Le Domaine des Blés d'Or"	05/12/2022
	Construction d'une maison individuelle	07/01/2023
PC 022 280 21 C0005 M02	18 Les Hauts Villons	24/01/23
	Construction d'une maison individuelle	
PC 022 280 21 C0006 M02	16 Les Hauts Villons	24/01/23
	construction d'une maison individuelle	

État civil

NAISSANCES

09/03/2022 Naëli NOSÉDA
 20/03/2022 Côme BOUVIER
 12/04/2022 Faustine GRABOT
 19/04/2022 Léandre LECOQ
 03/08/2022 Leeroy LECLERC
 30/07/2022 Anna ROUX LUCAS
 16/09/2022 Rose HENRY
 31/10/2022 Adèle LE PEN
 08/11/2022 Victor GIBARD

MARIAGES

02/04/2022 Christophe DESMEULES et Béatrice BELLENGER
 07/05/2022 Jean-Marc ROUXEL et Isabelle LAINÉ
 02/07/2022 Bruno HERBEL et Magali BLANCHARD
 23/07/2022 Amand GAUTIER et Thérèse FARGE
 30/07/2022 Yvan DESISLES et Sandrine BUDE
 27/08/2022 Martin GAUTIER et Jocelyne SABUR
 01/10/2022 Jean-Yves FABUREL et Dominique ALTMAYER
 19/11/2022 Philippe LE CORRE et Laurence VEZIE

DÉCÈS

29/03/2022 Carmen DAR COURT

Attention, les comptes rendus sont tronqués pour une question de mise en page, l'intégralité est disponible en mairie.

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 6 JUILLET 2022 FINANCES

1) Contrat de location espace Karnay Salsa 2021/2022 et 2022/2023

M. le Maire propose de fixer les tarifs de location de l'espace Karnay comme suit pour l'association de Salsa :
450€ pour le professeur de salsa M. Roberto RODRIGUEZ de Cultura Cubana pour l'occupation de l'espace Karnay pour 1 soirée de cours de salsa par semaine pour l'année scolaire 2021/2022

450€ pour le professeur de salsa M. Roberto RODRIGUEZ de Cultura Cubana pour l'occupation de l'espace Karnay pour 1 soirée de cours de salsa par semaine pour l'année scolaire 2022/2023

Décision : validé

2) Convention utilisation d'un terrain de sports par le club de rugby de Dinan

M. le Maire propose la signature d'une convention entre la commune de Saint-Carné et le club de rugby de Dinan pour la mise à disposition de :

- du terrain des sports
- des vestiaires/douches
- du local arbitre
- du foyer

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
AUTORISE M. le Maire à signer la convention proposée pour la mise à disposition des équipements communaux précités avec un forfait de 250€ annuel.

3) Simplification comptable – Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 au 1er janvier 2023 qui assouplit les règles budgétaires.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions et métropoles offrant ainsi une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

J'ai donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous demander de bien vouloir approuver le passage de la commune à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité :

1.- autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets avec application du plan comptable abrégé à compter du 01/01/2023

2.- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3- informe le Service de Gestion comptable de DINAN de la candidature de la commune en tant que préfigurateur du référentiel budgétaire et comptable M57.

4- Vu l'avis conforme du comptable en date du 04/07/2022

4) Convention de participation financière au fonctionnement de l'ALSH de Quévert

M. le Maire expose au Conseil Municipal le projet de convention proposé par Quévert :

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
ACCEPTE la convention proposée par la ville de Quévert relative à la participation financière de Saint-Carné pour le fonctionnement de l'ALSH de Quévert, pour la période du 01er septembre 2022 au 29 août 2023.

AUTORISE le maire à signer ladite convention.

TRAVAUX/ ACQUISITION

1) Travaux des entreprises et des agents

Travaux des entreprises :

Domaine des Blés d'Or :

Entreprise Bouygues : les réseaux souples sont posés, le socle du transformateur est réalisé en attente de la livraison du transformateur en novembre.

Les poteaux d'arrêt pour la ligne haute tension et le câblage posé.

Le dernier poteau sera posé après la récolte du blé en bordure de champ.

Entreprise SPTP : Bicoche réalisé en semaine 28, et finitions du bassin d'orage

SDE Bouygues : la ligne provisoire pour alimenter l'IME sera posée sur le domaine public. Des coupures de courant seront prévues le 28 juillet.

Les Jannaies :

Entreprise Colas : Effectue actuellement la remise à la cote. Le bitume sera posé dans la foulée.

Domaine des Forges :

Refus de M. Blanchard pour la pose de la boîte à compteur pour la ligne de secours. La boîte à compteur largeur 33 cm au lieu de 26cm.

Entreprise MVTP :

A réalisé la pose de gaine électrique afin d'alimenter le panneau lumineux. Le creusement du massif a été réalisé par Gilles. Ce sera rempli de béton quand le kit de scellement sera arrivé.

Entreprise ROBERT : Le 2ème passage est réalisé (route et chemin).

Destruction de 6 nids de frelons asiatiques

Aire de jeux école : livraison prévue le 8 juillet

Travaux des employés :

Espaces verts

Entretien du cimetière

Travaux dans la classe de maternelle (rangements casiers)

Entretien voie romaine

2) Restaurant scolaire : point sur avancement du dossier

Le permis de construire a été déposé le 17/05/2022.

Des pièces complémentaires ont été déposés le 30/06/2022 et le 01/07/2022.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 01/07/2022 : diffusion sur la salle des marchés Mégalis le 01/07/2022 et parution dans le Ouest France le mardi 5 juillet 2022 dans les éditions 22, 29, 35 et 56.

Qu'une demande de pièces complémentaires a été adressée à Me GROUSSARD, Notaire, le 2 juin 2022.

Qu'une visite du bien a été effectuée le 24 juin 2022

Que par arrêté du 17 juin 2022, le Président de Dinan Agglomération a décidé de déléguer l'exercice du Droit de préemption Urbain à la commune de Saint-Carné, suite à sa demande du 20 mai 2022, concernant la Déclaration d'Intention d'Aliéner enregistrée sous le n° IA 022 280 22 C0013 déposée par l'office Notarial GROUSSARD Anne-Sophie, 1 Rue de l'Ecole, 22100 DINAN, concernant le bien situé Rue de la Cour des Aïtres à Saint-Carné (22100), d'un montant de 38 000€ (trente-huit mille euros), appartenant à M. ROBERT Rolland, Mme ROBERT Danielle, M. ROBERT Adrien, M. ROBERT Frédéric et constitué des parcelles cadastrées section B n°154 (140m²), B n°1161 (38m²), B n° 1342 (33m²), B n° 1344 (501 m²), soit d'une contenance globale d'acquisition de 712 m².

M. le Maire rappelle :

Que le 30 janvier 2019, Mr le Maire avait rencontré l'Etablissement Public Foncier de Bretagne.

En effet, la commune souhaitait faire appel à l'EPF Bretagne pour assurer la maîtrise foncière d'un cœur d'îlot situé à l'est du centre-bourg et représentant 19 parcelles pour une surface globale d'environ 12 000m².

Que les conclusions de l'EPF de cette rencontre du 30 janvier 2019 avaient été approuvées par délibération du Conseil Municipal en date du 5 juin 2019.

Que le 16 juin 2022, une réunion a eu lieu en mairie avec M. Franck RICHTER, Délégué Territorial de Dinan de la DDTM, l'EPF, le vice-président à l'Urbanisme de Dinan Agglomération Alain JAN, le chef du service urbanisme de Dinan Agglomération Kevin LEVREL, M. le Maire Ronan TRELLU et M. le Premier Adjoint, Allain HOUEL, sur l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2 AUh du bourg, zone concernée par la DIA suscitée.

M. le Maire indique :

Que la commune de Saint-Carné a sollicité l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor pour la réalisation d'une étude urbaine pour justifier l'ouverture de la zone en 1AUH au regard d'une stratégie globale du développement de la commune.

Que le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Côtes d'Armor a présenté une étude d'opportunité proposant la réalisation de 23 logements sur la zone 2AUh :



M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

D'exercer le droit de préemption pour l'acquisition dudit bien pour le prix de 8 544.00 €

M. le Maire explique que le terrain du futur restaurant scolaire, classé en zone 1AUe, avait été acheté par la commune à 12€/m² (délibération du 07/07/2021, acte de vente du 29/10/2021).

Le prix de 12€/m² est donc proposé.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Considérant que la cession du bien concerné par la présente DIA pourrait nuire à un aménagement global à vocation d'habitat,

Décide :

d'acquérir par voie de préemption un bien situé Rue de la Cour des Aïtres à Saint-Carné (22100), d'un montant de 38 000€ (trente-huit mille euros), appartenant à M. ROBERT Rolland, Mme ROBERT Danielle, M. ROBERT Adrien, M. ROBERT Frédéric et constitué des parcelles cadastrées section B n°154 (140m²), B n°1161 (38m²), B n° 1342 (33m²), B n° 1344 (501 m²), soit d'une contenance globale d'acquisition de 712 m².

dit que la vente se fera au prix de 12 €HT/m², soit 8 544€ HT.

autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

2) Vente d'un terrain communal (partie de la parcelle B 1218) à 1€ symbolique

M. le Maire propose de vendre pour 1€ symbolique une partie d'un terrain communal (partie de la parcelle B 1218) à M. LEPENNEC situé rue de l'école à Saint-Carné car ce terrain supporte les réseaux d'eaux de l'école.

Les frais de bornage et les frais de notaire seront à la charge de M. LEPENNEC.

Compte rendu des conseils municipaux

Avant de procéder à une quelconque cession il convient de procéder à un déclassement préalable de cette parcelle.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de prononcer le déclassement du domaine public d'une partie du terrain communal (une partie de la parcelle B 1218) située à côté de la propriété de M. LEPENNEC rue de l'école (cf.plan) et de l'intégrer au domaine privé.

ECOLE/PERISCOLAIRE

1) **Compte-rendu du Conseil d'École du 3ème trimestre**
Mme Anne-Sophie LEROUX, membre de la commission école et périscolaire, présente le compte-rendu du Conseil d'école du 3ème trimestre :

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
PREND ACTE de ce compte-rendu.

VIVRE ENSEMBLE

1) Repas des Aînés

Le repas des aînés aura lieu le samedi 23 octobre 2022. Le devis du traiteur MICHEL SARL de Plouasne a été retenu. Prix du repas sur place : 26.50€ TTC/personne
Pour l'animation, la proposition de la chanteuse Ann-Laora a été retenue pour le prix de 530.00€ TTC.

2) Argent de Poche

Mission du 18 juillet au 22 juillet 2022.

Pour l'instant, 4 inscrits.

Une relance va être faite sur facebook.

3) Dossier aide sociale

Un incendie a détruit une maison au hameau de la Touche le 27 juin dernier.

La maison est inhabitable.

Pour aider la propriétaire, M. le maire propose de lui verser une aide de 500.00€

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
DECIDE de verser une aide de 500.00€ à Mme Marie-Claire JACQUES.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1) Remerciements subvention

Le Club de l'Amitié a envoyé un courrier de remerciements pour le versement de la subvention communale.

2) Bulletin municipal

Diffusion prévue mi-juillet.

3) Inauguration équipements communaux

* Samedi 17 septembre à 10h00 en présence du Sous-Préfet Bernard MUSSET.

Inauguration des entrées de bourg, du retable, de la liaison douce et du parcours sportif au Bois du Tertre.

Fin du Conseil Municipal à : 22h48

COMMUNE DE SAINT-CARNE

Compte-rendu du Conseil Municipal du 7 septembre 2022

- FINANCES

1) Gratification stagiaire

M. le Maire explique qu'une stagiaire a été en mairie au service administratif du 18 au 22 juillet 2022 : Emma TAILLEBOIS (stage dans le cadre de son parcours scolaire : Licence 1 Droit Université Rennes 1).

M. le Maire propose de lui attribuer une gratification de 50.00 €

-Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de verser à Emma TAILLEBOIS une gratification de 50.00€ pour son stage d'une semaine à la mairie de Saint-Carne

2) Approbation du « Contrat départemental de territoire 2022-2027 » – Autorisation de Signature du CDT 2022-2027

M. le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département des « contrats départementaux de territoire » (CDT) pour la période 2022-2027.

A l'occasion des différents temps d'échanges organisés par les Maisons du Département sur les territoires de février à avril dernier, le Département des Côtes d'Armor a rappelé sa volonté d'engager une nouvelle contractualisation territoriale pour la période 2022-2027, afin de poursuivre et renforcer la solidarité et le lien avec les communes et répondre aux besoins des costarmoricains. Ce nouveau cadre contractuel répond aux objectifs suivants :

- Soutenir équitablement l'ensemble du territoire costarmoricain,
- Améliorer la visibilité de l'action départementale et des investissements réalisés sur les territoires

- Soutenir les communes "rurales"

- Favoriser/Valoriser la mutualisation des projets structurants
- Garantir/assurer la cohérence des politiques en faveur de la transition écologique et énergétique sur l'ensemble du territoire départemental dans un cadre administratif qui se veut souple et simple, et se traduit notamment par un accompagnement renforcé de la ruralité, des territoires les plus fragiles et l'adaptation des enveloppes réparties selon trois « groupes » de communes identifiés : Groupe 1 « rural » et 25M€, Groupe 2 « rurbain » et 16M€, Groupe 3 « urbain » et 9 M€.

Les « enveloppes » ainsi destinées aux communes sont réparties selon 3 dimensions : la « fragilité sociale » ; les « capacités d'intervention des communes » ; les « capacités des écosystèmes naturels » et 6 critères (insuffisance du revenu médian ; potentiel fiscal, effort fiscal, insuffisance de densité ; flux de stockage de Co2, importance des terres agricoles) permettant de prendre en compte les spécificités et capacités de chaque territoire.

L'enveloppe ainsi déterminée pour notre commune s'élève à 116 886.00€ € H.T.

Nous pourrions mobiliser cette enveloppe, suivant le rythme et maturité de nos projets, sur la période 2022 à 2027 et selon les modalités administratives et financières précisées dans le règlement d'intervention (annexe 1 du CDT 2022-2027) avec la condition préalable, pour la 1ère demande de financement départemental, d'avoir soldé l'ensemble des opérations soutenues dans le cadre du Plan départemental de relance 2020-21.

Le taux d'autofinancement minimum sollicité pour chaque projet est fixé à 30 %.

Un seuil « plancher » de subvention, adapté aux spécificités des communes est fixé comme suit :

Taille [population DGF 2021] commune

Montant minimum de subventions

Communes < 2 000 habitants

10 000 €

2000 habitants < Communes < 7 500 habitants

20 000 €

Communes > 7 500 habitants

50 000 €

Soucieux d'oeuvrer pour une société plus durable, le Département nous invite également à inscrire nos actions et viser les objectifs de l'« Agenda 2030 » et la prise en compte notamment des transitions écologiques, énergétiques et climatiques.

Les projets d'investissement soutenus devront répondre à l'une au moins des thématiques suivantes : solidarités humaines, transition écologique et aménagement du territoire, équipements culturels et sportifs, patrimoine historique, développement de circuits courts en vue d'une alimentation durable, ouvrages d'art, assainissement, eaux pluviales, eau potable ainsi que les projets d'investissement innovant.

A noter également que pour les communes « rurales » dont la strate de population DGF 2021 est inférieure à 500 habitants, le financement des travaux portant sur les bâtiments publics ne recevant pas de public et la voirie communale pourront être soutenus au titre du CDT 2022-2027 (sous réserve pour la voirie d'une mobilisation de l'enveloppe CDT 2022-2027 limitée à 30 % sur la durée totale du contrat).

Afin de favoriser le développement de projets mutualisés (entre 3 communes minimum) sur les bassins de vie, un soutien supplémentaire pourra être sollicité et se traduira, pour les projets éligibles par un « Bonus » financier de 20 000 € HT ou 40 000 € HT pour les opérations inférieures à 500 000€ HT et supérieures à 500 000 € HT.

Une rencontre annuelle « Rendez-vous de Territoire » sera organisée sur le secteur de chaque Maison du Département et nous associera ainsi que les Présidents d'EPCI afin de présenter, partager les expériences et projets mis en oeuvre sur le territoire.

Pour l'année 2022, toute opération d'investissement engagée dès le 01/01/2022 entrant dans les thématiques visées plus haut et remplissant les modalités administratives et financières pourront être soutenues. Les dossiers de demande de subvention seront à déposer sur la plateforme « démarches simplifiées » de l'Adulact pour le 15 octobre 2022 au plus tard, et au 31/07 pour les années suivantes.

Les opérations devront être engagées au plus tard avant le 31.12.2027 et réalisées dans les trois ans suivant la notification de la décision d'attribution de la subvention de la Commission Permanente du Département.

L'Assemblée est invitée à prendre connaissance de l'ensemble des documents ci-annexés.

Considérant l'ensemble de ces éléments,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve les termes et modalités du « contrat départemental de territoire 2022-2027 » et ses annexes (n°1 : règlement d'intervention, n°2 : Charte départementale de visibilité) fixant le montant de l'enveloppe plafonnée de la commune à 116 886.00 € H.T. pour la durée du contrat ;

- Autoriser le Maire à procéder au versement de la cotisation pour l'année 2022 ;

- Autorise le Maire à signer le « contrat départemental de territoire 2022-2027 » ainsi que tout acte s'y rapportant.

3) **Redevance d'occupation du Domaine Public 2022 Orange M.** le Maire expose le tableau du patrimoine 2021 permettant d'établir le titre de la redevance d'occupation du domaine public 2022 :

- **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** le versement de la redevance d'occupation du domaine public d'Orange pour 2022 d'un montant de 1 307,46 €.

TRAVAUX/ ACQUISITION

1) Travaux des entreprises et des agents

Travaux des entreprises :

- **Lotissement des Jannaies :**

La voie définitive a été réalisée en juillet par l'entreprise Colas. Il reste l'installation des points lumineux.

- **Les Blés d'Or :**

Après la mise en service de la ligne électrique provisoire le 28 juillet, la voie provisoire en bicouche a été réalisée, ainsi que les mises à niveau des regards et bouche à clé. Les travaux au bâtiment IME ont pu continuer.

- **Route de la Boulaie – Croix de Pierre :**

Le bitume a été posé par l'entreprise Colas. Rives en matériaux à 0/30 sable. La bande en terre-pierre a été réhaussée et cylindrée. La bande a été ensemencée par 2 élus. Le marquage au sol sera réalisé dans le cadre du marché avec Dinan Agglomération.

- **Ludoparc :**

Installations des 2 structures de jeux à l'école. Livrées le 7 juillet et début d'installation le 11 juillet comme prévu.

Pour le van, pas de problème de pose. Quelques difficultés pour la grande structure liées au sol.

Les structures ont été contrôlées par la société SBR contrôle. Il y a eu 7,5 tonnes de gravier rond déposé par des élus et un agent technique.

- **Entreprise Creacob :**

A remplacé à neuf le plateau de table en bois de al cour de l'école. La Municipalité lui adresse ses remerciements car cela a été fait bénévolement.

Travaux des employés :

Congés de Magali en juillet

Congé de Gilles en août.

- **Pose de la structure de jeux :**

Les agents techniques et les élus ont travaillé à cette installation.

- **Canicule/alerte sécheresse :** fin de l'arrosage des fleurs.

- **Ecole :**

Dépose des estrades dans les 3 classes par l'agent technique. Pose d'un revêtement de sol à l'emplacement des estrades – Abaissement des tableaux dans 4 classes

- Nettoyage de l'ensemble des classes et du mobilier.

Pose de rideaux dans la classe de Mme TRANCHEVENT.

Réglage des Vidéoprojecteurs.

Entretien et nettoyage des haies et pelouses pour la rentrée.

- **Pose du panneau numérique d'informations :**

Massif béton coulé.

- **Incivilités relevées** durant la période de fortes chaleurs : paille brûlée sur la route de la Basse Villeneuve en nuit. Le feu a été maîtrisé.

Départ de feu dans un champs (sortie de bourg vers le Pin) : feu également maîtrisé.

Circonstances inconnues.

- Nombreuses interventions pour des nids de frelons asiatiques.
- Constations de dépôts sauvages.

2) Restaurant scolaire : retour des offres et point sur les subventions

- Réceptions des offres pour les 14 lots de travaux :

La date limite de réception des offres était le lundi 5 septembre à 12h00.

Le nombre d'offres reçues est de : 48.

Tous les lots ont reçu une offre (pas de lot infructueux).

Les offres sont transmises à l'architecte Colas Durand pour analyse.

- Point sur les subventions attribuées :

Fonds de concours Dinan Agglomération = 100 000€

Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR - Etat) = 130 000 €

Dotation de Soutien à l'Investissement local (DSIL - Etat) = 130 000 €

Contrat de territoires (département) = 116 886€

Région = en attente de réponse

URBANISME/FONCIER/DOMAINE PUBLIC

1) Maison du 7 rue de l'Eglise

M. le Maire souhaite connaître la décision du Conseil Municipal quant à l'avenir du 7 rue de l'église.

Pour rappel, l'ensemble immobilier est composé de la maison du 7 rue de l'église et de la petite maison du 5 rue de l'église.

L'Etablissement Public Foncier de Bretagne a porté l'opération en acquérant l'ensemble immobilier en vue d'un projet d'intérêt général de la commune à savoir la création de logements sociaux et d'un logement d'urgence.

L'EPF a acheté le bien pour le prix de 220 000.00€ (il est prévu dans la convention entre l'EPF et la commune que la commune rembourse à l'EPF cette acquisition dans les 7 ans).

Plusieurs bailleurs sociaux ont été contactés.

Le bailleur social « La Rance » propose :

- La réalisation de 7 logements (5 sur le terrain ; 2 dans la maison)
- Le versement de 5 000€ à la commune par logement soit 35 000€

- L'EPF vend la maison à La Rance pour 1 € symbolique et la commune intervient à l'acte de vente en versant une « subvention de complément de prix » de 230 000€ minimum

- La vente de la maison doit se faire avant les travaux du bailleur.

* Cette proposition, c'est-à-dire la création de 7 logements sociaux par La Rance, coûterait à la commune la somme minimum de 230 000.00€ (coût de rachat de la maison à l'EPF et vente de la maison à La Rance pour l'euro symbolique).

* Une autre option serait de céder uniquement le terrain du 7 rue de l'église à la Rance pour la construction de 5 logements sur le terrain.

La commune pourrait garder la maison d'une valeur d'achat de 220 000€.

La Rance verserait la somme de 25 000€ (5000€ pour 5 logements).

La commune pourrait :

- soit la louer en l'état actuel - 1 logement- (comme cela est fait actuellement pour un loyer de 500/700€ par mois - recettes loyers à l'année : entre 6 000€ et 8 400€).
- soit créer 2 logements - coût des travaux estimé à 160 000€ - et les louer (500€ euro chacun soit 12 000€ de recettes loyers à l'année)

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'acquérir la maison du 7 rue de l'Eglise auprès de l'Etablissement Public Foncier dans un délai de 7 ans maximum (pas de vente à La Rance pour un euro symbolique).

- DECIDE de continuer de louer la maison.

- RETIENT le projet de La Rance de réaliser 5 logements sociaux sur le terrain.

2) Parcelles préemptées centre bourg.

Le conseil municipal, par une délibération en date du 6 juillet 2022 a décidé d'exercer le droit de préemption des parcelles cadastrées section B n°154, section B n°1161, section B n°1342 et section B n°1344 dont le prix d'aliénation est fixé à 38 000.00 euros.

M. le Maire explique que l'ADAC va élaborer un cahier des charges pour la consultation de bureau d'études pour la réalisation d'une étude urbaine.

Consultation en novembre ; choix de l'entreprise en décembre.

- ECOLE/PERISCOLAIRE

1) Retours sur les réunions de la rentrée

M. le Maire rend compte des différentes réunions (comptes-rendus rédigés par Mme Nathalie Guérin, Adjointes aux affaires scolaires et périscolaires).

2) Achat PC portable

Achat d'un PC portable pour Annie en remplacement du sien défectueux.

Achat auprès de Bis Informatique pour le prix de 696.00€ HT.

- VIVRE ENSEMBLE

1) Inauguration des équipements communaux le 17 septembre

Inauguration le samedi 17 septembre 2022 à 10h00.

Présence du Sous-Préfet Bernard MUSSET.

2) Repas des Aînés

Samedi 23 octobre 2022.

3) Retour sur la mission Argent de Poche et le concours des Maisons fleuries

Argent de poche :

Mission du 18 au 26 juillet : participation de 6 jeunes.

En raison de la canicule, les matinées débutaient à 8h30.

Maisons fleuries :

Passage du jury le 7 juillet dernier.

Il y avait 18 candidats.

Le jury était de Quévert, composé de 3 personnes.

10 novembre : remise des diplômes + plantes - Vin d'honneur.

4) Fusion des commissions école/périscolaire et cantine

- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1) Compte-rendu sur la réunion de Dinan Agglomération relative à l'eau potable

2) Remerciements famille JACQUES

Remerciement à la commune pour le don de 500€ de la commune (pour l'incendie).

3) Le Petit Dispensaire Shiatsu

4) Carrefour Haut-Pont Roux

Un problème de sécurité routière est soulevé par les habitants du haut-Pont-Roux.

Il a été décidé qu'une visite des lieux sera effectuée pour une réflexion.

Fin du Conseil Municipal à : 23h34

Prochain Conseil Municipal le : mercredi 5 octobre 2022 à 20h30.

Compte rendu des conseils municipaux

COMMUNE DE SAINT-CARNE

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 5 Octobre 2022

- FINANCES

1) Taxe Aménagement Zone Artisanale

Dinan Agglomération a validé, lors du Conseil Communautaire du 20 décembre 2021, son Pacte Fiscal et Financier Solidaire.

Lors des échanges sur le Pacte Fiscal, le sujet du reversement de la Taxe d'Aménagement perçue par les communes sur les zones d'activités communautaires avait été reporté à l'année 2022.

La Loi de Finances 2022 a par ailleurs instauré un reversement obligatoire d'une quote-part de la taxe d'aménagement perçue par les communes aux intercommunalités.

Le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération du 18/07/2022 a décidé d'instaurer un taux minimum de 2% sur les zones d'activités économiques communautaires qui sera reversé à l'agglomération.

Les communes peuvent, si elles le souhaitent, instaurer un taux supérieur à 2%. Le produit complémentaire sera alors conservé par la commune.

Le Conseil Municipal de Saint-Carné avait déjà délibéré le 04 novembre 2021 en instaurant un taux de TA à 3,5% sur la zone d'activités communautaires du Guinefort (taux initiaux à 1,5%).

Afin de ne pas perdre de la taxe d'aménagement, M. le Maire propose de fixer le taux de la TA sur la zone d'activités communautaires du Guinefort à 3,5%, pour une application du nouveau taux au 1er janvier 2023.

Les reversements seront réalisés sur les permis de construire accordés à compter du 1er janvier 2023.

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de fixer le taux de la taxe d'aménagement de la zone artisanale de Saint-Carné à 3,5% à compter du 01/01/2023 pour les parcelles situées en zone 1AUy2 et Uy2 : Parcelles A 550, A 549, A 760, A765, A 759, A 758, A 1120, A 1121, A 702, A 701, A 962, A 969, A 968, A 967, A 964, A 965, A 821, A 767, A 744, A 740, A 737, A 902, A 966, A 899, A 894, A 903, A 898, A 897, A 739, A 745, A 746, A 1016, A 706 et A 709.

2) Tarifs garderie périscolaire : prise en compte du quotient familial

La garderie du matin et du soir sur le site de l'école en période scolaire est déclarée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor en ALSH Périscolaire auprès de la Caisse d'allocations familiales.

La CAF verse chaque année à la commune une subvention au titre de la prestation de service concernant l'équipement de l'ALSH de Saint-Carné.

Dans le cadre de sa politique de maîtrise des risques en action sociale, la CAF 22 a diligenté un contrôle, le 30/06/2022, auprès de la commune.

Parmi les actions à mettre en œuvre par la commune, la CAF demande, pour améliorer l'accès au service pour toutes les familles, la mise en place d'une tarification modulée.

* M. le Maire propose d'acter une tarification de la garderie périscolaire basée sur le quotient familial.

* Une proposition de tarification sera proposée en décembre 2022 pour une application à compter du 1er janvier 2023.

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- DECIDE d'acter le principe d'une tarification de la garderie du matin et du soir basée sur le quotient familial des familles.

- DIT que des propositions de tarifs seront faites en décembre 2022 pour une application en janvier 2023.

3) Tarifs location foyer foot à une association extérieure à la commune

M. le Maire propose de fixer un tarif pour la location du foyer foot par une association extérieure à la commune 1 fois par semaine à 250€/an.

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de fixer à 250€/an le prix d'une location du foyer foot par une association extérieure à la commune 1 fois par semaine.

4) Devis d'accompagnement de l'ADAC pour le dossier étude urbaine et le dossier sécurité de l'entrée de ville.

M. le maire présente le rapport de l'ADAC sur l'étude d'aménagement et d'urbanisme pré-opérationnelle pour l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU du bourg et la sécurisation des entrées de bourg :

- DEVIS PROPOSÉS PAR L'ADAC :

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE les 2 devis proposés par l'ADAC :

- un devis pour la réalisation d'un cahier des charges pour une consultation pour la réalisation d'une étude urbaine dans le bourg à 1 296.00€ TTC.

- un devis pour la réalisation d'un cahier des charges pour une consultation pour une étude de faisabilité sur la sécurité de l'entrée d'agglomération RD 78 à 432.00 € TTC.

- AUTORISE le Maire à signer les devis correspondants.

TRAVAUX/ ACQUISITION

1) Travaux des entreprises et des agents

Travaux des agents techniques :

Préparation des endroits inaugurés au mois de septembre 2022.

Les employés ont réalisé l'entretien et la pose du panneau « Placis Christian ROBERT »

Pose de poteaux de bois le long de la liaison douce – 12 poteaux –

Mise en place des barrières chicane au Chemin de la Pruneraie (suite au courrier de M. AULAGNIER) fabriquées par le service technique.

Nettoyage des rues du bourg

Remplacement du panneau de la tyrolienne au Bois du Tertre.

Travaux des entreprises :

L'entreprise Miroiterie du Guinefort a changé la porte de la mairie et la porte et fenêtres de la bibliothèque.

L'APAVE a contrôlé les structures de jeux et le parcours sportif.

2) Restaurant scolaire – Marché à Procédure Adaptée - Marchés des 14 lots de travaux- Choix des entreprises

M. le Maire, informe les Conseillers Municipaux que la publication de l'Avis d'Appel à la Concurrence pour le marché public de travaux pour la construction du restaurant scolaire a été réalisée sur le site E-Mégalis le 1er juillet 2022 et publié dans un journal d'annonces légales dans le Ouest France édition Bretagne.

La date de limite de remise des offres était le 05 septembre 2022 à 12h00.

Compte rendu des conseils municipaux

48 offres ont été remises et analysées par l'architecte Raphaël COLAS de Lamballe, le cabinet de Maîtrise d'oeuvre. La commission des marchés publics réunie le 04/10/2022 a examiné le rapport d'analyse des offres réalisée par le maître d'oeuvre.

Les critères pris en compte pour l'attribution du marché sont :

1- Le prix des prestations : 60%

2- La valeur technique de l'offre : 40 %

Voici la synthèse des offres retenues pour les 14 lots de travaux :

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu l'avis de la commission des marchés publics du 4 octobre 2022,

- DECIDE d'attribuer les marchés comme suit :

- LOT 1 – Terrassement- VRD- Entreprise PAILLARDON pour un montant HT de 93 068.00€

- LOT 2 – Gros oeuvre – EURL GOBIN pour un montant HT de 343 127.85€

- LOT 3 – Charpente Bois-Bardage Bois – TURMEL FRANCE pour un montant HT de 41 154.35€

- LOT 4 – Couverture- Etanchéité – DUVAL ETANCHEITE pour un montant HT de 138 000.00€

- LOT 5 – Menuiseries extérieures – MIROITERIE DU GUINEFORT pour un montant HT de 68 505.80€

- LOT 6 – Menuiseries intérieures– ETS MARTIN pour un montant HT de 82 007.95€

- LOT 7 – Cloisons -Doublage – ACI pour un montant HT de 88 481.61€

- LOT 8– Revêtements de sol- Faïences – Sol Souple – CRA pour un montant HT de 149 053.10€

- LOT 9 – Peinture – ARMOR PEINTURE pour un montant HT de 21 800.84€

- LOT 10 – Faux Plafonds – MANIVEL pour un montant HT de 15 376.00€

- LOT 11 – Serrurerie – LH METAL pour un montant HT de 33 664.00€

- LOT 12 – Cuisine – SBCP pour un montant HT de 209 010.96€

- LOT 13 – Electricité – AM ELEC pour un montant HT de 97 500.40€

- LOT 14– Plomberie Chauffage Ventilation – EREO pour un montant HT de 226 373.17€

- AUTORISE le maire à signer les marchés des entreprises retenues et tous documents se rapportant à cette affaire.

3) Eclairage Public – Sobriété énergétique

Afin d'atteindre un objectif de sobriété énergétique, M. le Maire propose de réduire la durée de l'éclairage public.

Il est proposé :

- Le matin : d'allumer à 6h45

- Le soir : d'éteindre à 20h45

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de diminuer la durée de l'éclairage public à compter du 07 octobre 2022 ainsi :

- Le matin : allumage à 6h45

- Le soir : extinction à 20h45

4) Ecole – Examen devis rideaux pour salle de motricité

- Dortoir des tout-petits : 17 enfants + 2 arrivés en janvier

- Mezzanine : 5 enfants

- Salle de Motricité : 10 enfants

Pas de rideaux à la salle de motricité qui sert également de salle de sieste.

- Devis d'Espace Revêtement de Dinan pour la fourniture de rideaux à la salle de motricité :

- 1 780 € HT soit 2 136.32 € TTC

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le maire à signer le devis d'Espace Revêtements de Dinan pour un montant HT de 1 780.00€.

5) Signalétique façade mairie : devis Atelier Gauthier

M. le Maire présente plusieurs projets de signalétique pour la façade de la mairie proposés par l'Atelier Gauthier de Taden .

Le prix serait de 1 362.60€ TTC

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de demander d'autres projets à plusieurs entreprises.

- ECOLE/PERISCOLAIRE

1) Retours sur la commission Périscolaire/Ecole/Cantine du 22/09/2022.

Mme Nathalie GUERIN, Adjointe au Maire, présent le Compte-rendu de la Commission Périscolaire/Ecole/Cantine du 22/09/2022 :

Présents : Liliane Simon, Carmen Volantin, Anne-Sophie Leroux, Nathalie Guérin, Thyphène et Anne-Hélène.

Ordre du jour : retours sur la rentrée, besoins urgent, retour des différents contrôles du périscolaire.

Retours sur la rentrée : réunion avec les agents fin août, un rappel a été fait sur les grandes lignes de l'année (travailler l'autonomie en vue du self, les « mots magiques »/respect/politesse, le rôle de co-éducateur...). Il a été décidé d'adresser un courrier à un agent pour rappeler les attentes de la collectivité.

Besoins urgent : L'effectif du pôle maternel a augmenté, beaucoup de « petits » font la sieste. Les espaces dédiés sont bien occupés. La question d'aménager la salle de motricité de rideaux occultants est soulevée pour offrir un cadre reposant et une prestation de qualité (devis rideaux fait). D'autres thèmes ont été évoqués et seront étudiés lors des prochaines commissions.

Les différents contrôles : application du quotient familial pour la tarification de la garderie comme déjà mis en place pour la restauration scolaire, le rappel des normes en termes d'accueil (matériel, m2...). Subvention CAF 5058 € et un bonus de 1369 €/an.

- VIVRE ENSEMBLE

1) Repas des Aînés

2) Mandat spécial à une Adjointe pour un déplacement à Paris dans le cadre du Congrès des Maires – Remboursement frais de remplacement et frais d'hébergement.

- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1) Date commission finances

Jeudi 20 octobre 2022 à 17h00.

2) Dinan Agglomération : Rapport d'activités et de développement durable 2021

M. le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport d'activités et de développement durable 2021 par M. le Maire.

* Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le rapport d'activités et de développement durable 2021 de Dinan Agglomération.
Fin du Conseil Municipal à : 22h50
Prochain Conseil Municipal le : mercredi 02 Novembre 2022 à 20

Compte rendu des conseils municipaux

COMMUNE DE SAINT-CARNE

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 02 NOVEMBRE 2022

- FINANCES

1) Longueur voirie : prise en compte de la liaison douce limite Trélivan
M. le Maire rappelle la longueur de la voirie communale : 28 502 mètres linéaires (cf. délibération du 04/11/2021),
M. le Maire propose d'intégrer à la voirie communale :

* Liaison douce Trélivan/l'Ecotay : 136 mètres linéaire

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- DECIDE d'intégrer les 136 mètres à la voirie communale, ce qui la porte à 28 638 mètres linéaires au total.

2) **Décision Modificative de Budget n°1 (du 23 vers 21 pour paiement structure jeux école)**

M. le Maire explique qu'il manque des crédits au Budget (30 000€) au chapitre 21 pour payer la facture des structures de jeux à l'école.

Afin de pouvoir mandater cette facture, il convient de réaliser une décision modificative de budget :

Compte 2188 (autres immobilisations corporelles) – dépenses Investissement

+ 30 000.00 €

Compte 2313 (Installations, agencements et aménagements divers) - dépenses investissement

- 30 000.00 €

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- DECIDE de réaliser la décision modificative de budget n°1 ci-dessus exposée.

3) **Retour commission finances du 20/10/2022**

La situation financière de la commune est saine.

On note au 18/10/2022 :

* Un excédent de fonctionnement de 183 122.33€

* Un excédent d'investissement de 101 184.29€

Avec les recettes à venir, le résultat de clôture de l'exercice 2022 devrait être similaire à celui de 2021, soit environ 345 000.00€

L'annuité de la dette est ainsi estimée (avec le prêt du restaurant scolaire) :

2022= 72 070.16€

2023= 69 508.48€

2024= 54 549.64€ (le prêt Voirie se termine)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* PREND ACTE de ces informations.

TRAVAUX/ ACQUISITION

1) **Point sur les chantiers en cours ALLAIN**

2) **Site internet mairie : examen devis**

Point ajourné

Début de réflexion sur un site internet pour la commune.

2 propositions :

- Sart PANDAO du Hinglé : 3 490.00€ HT la création du site web et 270€HT/an la maintenance (1€ la première année)

Références : sites internet des communes de Taden, Brusvily, Plerguer, Saint-Samson-Sur-Rance, Plélan-le-Petit, Bobital, Mégrit.

Une secrétaire de Brusvily a proposé à Anne-Hélène et Fabien de venir voir le fonctionnement du site qu'elle trouve très simple d'utilisation.

- Ladgency by Sloop (une agence à St-Carné) : à partir de 1 500€ de frais d'installation et 99€/mois.

Devis à affiner.

Une démonstration en mairie doit être faite.

Attente de références de mairies de la même strate de population utilisatrice.

Sylvie ARNIAUD, du CDG 22, qui a été embauché pour 3 mois à la mairie pour travailler sur certains dossiers, travaillera sur la création du site et sa mise en route.

Etant donné son profil (a travaillé 8 ans dans un service de communication dans une ville de 15 000 habitants), son avis sera sollicité dans le choix du site (il faut que le site soit facile d'utilisation).

- URBANISME/FONCIER

1) **PLUiH – Modification n°3 - Ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUh du bourg**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le courrier reçu de la part de Dinan Agglomération sur la modification n°3 du PLUiH et l'impossibilité pour les communes de demander l'ouverture à l'urbanisation de leurs zone 2AU :

8 M. le Maire propose au Conseil Municipale de réaffirmer sa volonté de demander l'ouverture à l'urbanisation de sa zone 2AU située en centre bourg et propose ce projet de courrier :

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- DEMANDE l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUh située en centre bourg dans le périmètre de centralité comme le PLUiH l'autorise

- APPROUVE le courrier présenté qui sera envoyé au Vice-Président en charge de l'Urbanisme à Dinan Agglomération et en copie à M. le Préfet, M. le Sous-Préfet, M. le Président de Dinan Agglomération et les maires du territoire de Dinan Agglomération.

- RESSOURCES HUMAINES

1) **Lancement recrutement d'un agent ATSEM (assistance du CDG22)**

Mme Nathalie GUERIN, Adjointe au Maire, explique que Mme Martine PIRES, agent d'école auprès des maternelles, part en retraite le 1er février 2023.

Le CDG 22 a été sollicité pour un accompagnement au recrutement.

Calendrier prévisionnel du recrutement :

- Mise en ligne de l'offre : aux alentours du 14/11/2022
- Date limite des candidatures : alentours du 14/12/2022
- Pré sélection des candidatures : milieu / fin de semaine du 16/12/2022
- Entretiens : 04/01/2023

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE de ces informations.

2) **Mandat au CDG 22 pour la mise en concurrence du contrat-groupe d'assurance statutaire**

Le Maire expose.

Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor (CDG 22) a pour intention de proposer un contrat-groupe d'assurance statutaire garantissant les collectivités territoriales et les établissements publics adhérents contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (décès, accident du travail, maladie professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée, maladie ordinaire, maternité...).

Compte rendu des conseils municipaux

Ce contrat a pour objet de regrouper, des collectivités territoriales et des établissements publics, à l'intérieur d'un marché d'assurance dit « police d'assurance collective à adhésion facultative ».

La commune de Saint-Carné soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurances peut se joindre à la mise en concurrence effectuée par le CDG 22.

Le mandat donné au Centre de Gestion des Côtes d'Armor par la présente délibération permet à la commune de Saint-Carné d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance.

La consultation portera sur les garanties financières et les prestations de gestion du contrat groupe.

La décision définitive fera l'objet d'une nouvelle délibération, après communication des taux et conditions obtenus par le CDG 22

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
DECIDE

De se joindre à la procédure de mise en concurrence, lancée sur le fondement des articles L.2113-6 et L.2113-7, des articles L.2124-1 et suivants, des articles R.2124-1 et suivants, des articles R.2161-1 et suivants, R.2162-1 et suivants du Code de la Commande publiques, pour le contrat-groupe d'assurance statutaire que le CDG 22 va engager en 2023.

- ECOLE-PERISCOLAIRE

1) Retour Conseil d'Ecole du 18/10/2022

Mme Nathalie GUERIN, Adjointe au Maire, expose le compte-rendu du Conseil d'Ecole du 18/10/2022 :

- VIVRE ENSEMBLE

1) Bilan repas des aînés

Mme Liliane SIMON, Adjointe au Maire, présente le bilan de ce repas

2) Cérémonie du 11 Novembre

Cérémonie le vendredi 11 novembre à 11h30 au Monument aux Morts.

Le bar le Laet's café sera chargé de servir le vin d'honneur.

3) Concours des Maisons Fleuries

Cérémonie de remise des diplômes le jeudi 10 novembre 2022 à l'espace Karnay.

4) CLSPD

Logement VIF (Violence Intra Familiale) : la commune de Saint-Carné pourrait adhérer au dispositif des logements VIF via la CLSPD.

Des logements pour les victimes de VIF à Taden et Dinan peuvent être mis à disposition de victimes de Saint-Carné moyennant une cotisation de 733€/an.

Il est proposé de signer la convention de coopération entre le CCAS de Dinan, la commune de Taden et les CCAS membres des communes du CLSPD de Dinan et communes associées visant à l'organisation et au co-financement d'un dispositif d'hébergement d'urgence et d'accompagnement des victimes de violences.

Ø Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer la convention proposée relative au dispositif d'hébergement d'urgence pour les victimes de VIF.

Fin du Conseil Municipal à : 22h55

Prochain Conseil Municipal le : mercredi 7 Décembre 2022 à 20h30.

Et maintenant, un petit jeu pour se détendre :

7		3			4			5
5		9	2			4	8	
4					5	9	7	3
		8		4	1	5		
2	3		5	7	6	8	9	
9	5				2		6	
	4	5	6	1				
						6	5	
3		6	7		8		4	9

Et un plus dur :

				2		5		9
					9	8	4	
		6	8			2	1	3
		7	9	8			3	
						9	8	
	9	8				1		
8	7	9	5		2		6	1
3	6			9	8	7		5
5	2			7		3	9	



20

23

**Ronan TRELLU, Maire de Saint-Carné,
les Adjointes et les Conseillers
Municipaux,**

ont le plaisir de vous convier à la

CÉRÉMONIE DES VŒUX

Samedi 7 Janvier 2023

à 19h00

Espace Karnay